# Les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Une présence religieuse marquante pour l'histoire territoriale de Rimouski

# Ariane LELIÈVRE-MATHIEU<sup>1</sup>

#### Introduction

Les mots Église, communautés religieuses, agriculture et colonisation s'enchevêtrent dans la mémoire de la fondation et de l'évolution de la plupart des villages du Québec, et les réalités qu'ils désignent marquent encore aujourd'hui la culture, l'histoire et le paysage plusieurs localités, comme en témoigne par exemple l'implantation de communautés religieuses comme les Ursulines et les Frères du Sacré-Cœur à Rimouski. Cet article retrace l'histoire et l'évolution de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Rimouski pas le biais d'une approche et d'une méthodologie archéogéographiques2; cartes et plans seront convoqués pour retracer l'évolution du territoire, passée et actuelle.

### Origine de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire

La congrégation [...] fut fondée [...] pour remédier à l'ignorance religieuse qui sévissait dans le diocèse et pour assurer l'éducation des enfants pauvres des campagnes [...]<sup>3</sup>.

À la création de l'évêché de Rimouski en 1867, le premier évêque nommé est Jean Langevin, qui occupera la fonction jusqu'en 1891. À l'époque, l'offre de formation scolaire est peu répandue, ce qui amène Monseigneur Langevin à vouloir recruter des institutrices laïques et diplômées<sup>4</sup>. Une institutrice de Beaumont, Élisabeth Turgeon, est invitée à prendre part au projet. L'évêque de Rimouski est toutefois confronté aux refus répétés d'Élisabeth Turgeon, pour des raisons de santé<sup>5</sup>, de diriger une école-modèle à Rimouski.

Face à ces difficultés, M<sup>gr</sup> Langevin accepte l'offre de Louise Turgeon, d'Élisabeth Turgeon, qui souhaite fonder une congrégation religieuse à Rimouski. En 1879, Louise est remplacée dans ses fonctions de supérieure de la communauté des Sœurs des Petites-Écoles par sa sœur Élisabeth qui s'était jointe au regroupement en 1875.

L'année 1879 est une année charnière pour la jeune communauté. Autrefois laïque, elle est désormais reconnue comme religieuse<sup>6</sup>. Élisabeth Turgeon, ou Marie Élisabeth, est « [...] la première supérieure de la congrégation des Sœurs des Petites-Écoles »7. Cependant, de ses débuts jusqu'à la fin du 19e siècle, la jeune communauté souffre de pauvretés matérielle et financière persistantes. Les épreuves traversées au cours de ces années ont tôt fait d'amener ses membres à vouloir acquérir une indépendance alimentaire et financière. À l'époque, la possession d'une ferme paraît la solution idéale pour l'atteinte d'un tel objectif8.

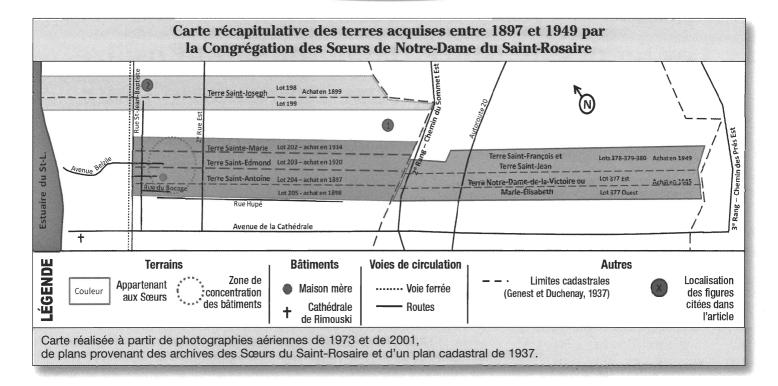
# Historique de l'occupation du territoire à Rimouski Prémices et expansion de la présence territoriale des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire

En 1897, les Sœurs s'ancrent définitivement dans le paysage de Rimouski par l'achat du lot 204 (terre Saint-Antoine), situé entre la ligne de chemin de fer9 et le 2e rang10. C'est sous la direction d'Elmyre Roy, entrée en fonction en 1889 sous le nom de Mère Marie-de-la-Victoire, que les projets d'acquisition de terres et de construction se voient concrétisés et que l'expansion de la congrégation devient possible. C'est aussi sous sa direction, en 1891, que la congrégation canonise son nouveau nom: Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire<sup>11</sup>.

Le lot 205 aurait aussi été acheté en 1898. Toutefois, les limites et l'historique d'acquisition de ce lot ne sont pas clairement établis. Les lots 198 et 199, achetés en 1899 et regroupés en une terre nommée Saint-Joseph, s'étendent jusqu'à l'estuaire du Saint-Laurent 12.

#### Entre acquisition et vente

La construction de la maisonmère, de la ferme Saint-Antoine et du cimetière conventuel commence en 1904<sup>13</sup>. Les Sœurs intègrent le couvent en 1907<sup>14</sup>. En 1912, de chaque côté de l'avenue du Couvent, l'actuelle allée du Rosaire menant à la maison-mère, des pommiers sont plantés pour constituer deux vergers. Ceux-ci sont clôturés l'année suivante



pour tenter de réduire les vols<sup>15</sup>. En 1907, une partie du lot 199 située sur la terre Saint-Joseph avait été vendue aux Ursulines de Québec, venues fonder à Rimouski une école normale. En 1911, l'espace entre le chemin de fer et le fleuve de la terre Saint-Joseph est vendu<sup>16</sup>. C'est aussi cette année-là que la rue Saint-Jean-Baptiste est construite. Deux ans plus tard, la rue Notre-Dame est aussi ajoutée<sup>17</sup>. Ouant à la propriété des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, elle s'agrandit entre 1920 et 1921 par l'acquisition du lot 203 (terre Saint-Edmond). Celui-ci est voisin de la terre Saint-Antoine et accueille, dès 1925, une grange. L'acquisition d'une nouvelle terre, nommée Sainte-Marie et instituée sur le lot 202, s'effectue en 1934<sup>18</sup>.

La maison-mère s'agrandit en 1940 par la construction de l'aile est<sup>19</sup>. Les limites deviennent plus marquées au nord de la propriété à la suite de la construction en 1945 d'une clôture munie d'une base en pierre<sup>20</sup>. La grange construite sur la terre Saint-Edmond est agrandie au cours de l'année 1944<sup>21</sup>. Au sud du 2<sup>e</sup> rang, trois terrains sont acquis. Le premier

terrain, acheté en 1945, porte le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire ou Marie-Élisabeth, en l'honneur de la fondatrice<sup>22</sup>. Les autres terres achetées en 1949 sont les terres Saint-Jean et Saint-François, correspondant aux lots 378, 379 et 380<sup>23</sup>. En 1946, la terre Saint-Joseph est une seconde fois tronquée d'un espace au sud de la rue Saint-Jean-Baptiste. En effet, les Sœurs acceptent d'en vendre une partie au diocèse pour la création d'un cimetière paroissial. À la vente, une garantie permettant d'agrandir si nécessaire est aussi fournie<sup>24</sup>. Fait intéressant : la même année, l'une des Sœurs relate la venue d'un arpenteur municipal sur leur propriété en s'exprimant dans ces mots : « [P]uisqu'il s'agit d'agrandir la ville [, s]erait-ce à même nos vergers? [...] Conjurons notre bonne Mère Marie, la vierge puissante, de nous conserver hors de la ville, [...] en détournant quelque peu les rues projetées »25. La dynamique territoriale de ces années n'est pas marquée de façon univoque par l'agrandissement, car certaines terres de la congrégation se sont soustraites de l'ensemble de la propriété avant même que celui-ci ait atteint son extension maximale.

# Une période marquée par la vente de terres

Entre 1956 et 1960, l'aile ouest de la maison-mère se construit<sup>26</sup>. La garantie des Sœurs de Notre-Dame de permettre un futur agrandissement du cimetière est utilisée en 1957. Le reste de la terre Saint-Joseph, situé entre la 2e Rue actuelle et la rue Saint-Jean-Baptiste, est vendue à la corporation épiscopale. En 1961, l'élevage des moutons est abandonné: il en ira de même de l'élevage porcin en 1979<sup>27</sup>. Malgré les problèmes financiers éprouvés par la congrégation, la construction d'une grangeétable est effectuée en 1974 afin d'abriter un troupeau de bovins de race limousine<sup>28</sup>. Des bandes de terre sont vendues en 1974 et 1979, respectivement pour le prolongement de la 2<sup>e</sup> Rue et de l'autoroute 20<sup>29</sup>. En 1986, la congrégation connaît toujours des difficultés financières; elles traduiront en 1988 par la vente de son troupeau de vaches laitières Ayrshire, malgré sa qualité reconnue<sup>30</sup>.

L'année 1991 est marquée par l'achat des terres sises entre la 2º Rue et le chemin Saint-Anaclet (probablement le 2º rang) par la Ville de

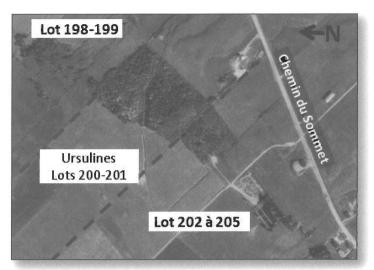


Figure 1.
Lisière forestière plus mince sur les terres des Sœurs du
Saint-Rosaire. Figure réalisée avec une photographie aérienne
de 1973 du Ministère de l'Énergie et des Ressources.

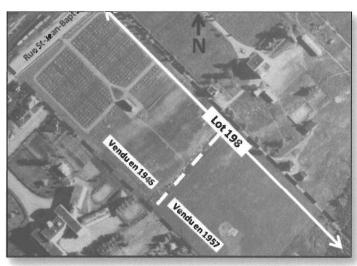


Figure 2. Différences entre deux phases de vente du lot 198 pour la création du cimetière. Figure réalisée avec une photographie aérienne de 1968 du Ministère des Terres et des Forêts du Québec.

Rimouski, qui convoitait ces terrains, équivalant à environ la moitié de la propriété des Sœurs, pour un futur développement résidentiel. Cette année marque aussi la fin de l'exploitation avicole<sup>31</sup>. Entre 1990 et 1993, l'Université du Québec à Rimouski achète des terrains et des bâtiments de ferme, soit la grange-étable et le poulailler<sup>32</sup>. En 1996, la première phase du projet de développement domiciliaire de la Ville débute par la mise en vente de terrains dans la nouvelle zone, nommée Les Prés du Saint-Rosaire<sup>33</sup>. La présence de la congrégation dans ce nouveau secteur est commémorée par l'utilisation de noms de Sœurs en tant qu'odonymes; ainsi y croise-t-on par exemple les rues Elmire-Roy et Élisabeth-Turgeon<sup>34</sup>. En 2003, la vente à un particulier des terrains restants, situés au sud de l'autoroute 20, est conclue. En 2007, des terres plus proches de la maison-mère sont vendues. En effet, la partie est des terres situées entre la 2e Rue et le chemin agricole derrière la maisonmère - traditionnellement nommé « chemin du rucher » – est vendue à la Ville, tandis que la partie ouest est donnée pour la construction de la maison de fin de vie Marie-Élisabeth<sup>35</sup>. Malgré les ventes successives de terrains, la maison-mère

s'agrandit en 2009 d'une nouvelle aile construite du côté ouest. Simultanément, l'expansion résidentielle dans le secteur *Les Prés du Saint-Rosaire* se poursuit<sup>36</sup>.

# Pérennité et changements Analyse de l'évolution du domaine agricole de la congrégation

L'observation de photographies aériennes, de cartes ou de plans de cadastres ainsi que la recherche dans les documents historiques permettent de retracer l'évolution des formes et des fonctions de ce territoire. Tout d'abord, les limites de cadastre entre les terres agricoles de la congrégation sont encore visibles dans le paysage en raison de la présence de rangées d'arbres entre les terres, ainsi que de rues ou de chemins agricoles. Par exemple, la rue Hupé, perpendiculaire à l'estuaire, délimite dans presque toute sa longueur la séparation entre les lots 206 et 205. De plus, la persistance de certaines coutumes agricoles est encore visible, comme celle « de se garder une réserve de bois au fronteau [i. e. à l'extrémité de la terre] »37. En effet, des arbres sont présents à l'extrémité sud des terres, mais il en reste généralement peu sur les terres achetées en 1897 et 1900. Cette lisière forestière est aussi plus mince chez les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire que sur les anciennes terres des Ursulines (lots 200 et 201; voir *Figure 1*).

La chronologie des ventes successives se fait aussi sentir dans certains secteurs, comme celui de la terre Saint-Joseph (achetée en deux temps en vue de la création d'un nouveau cimetière), où l'on remarque une quasi-absence de tombes dans la section achetée en 1957. L'observation de ces détails sur les photographies aériennes permet de confirmer dans certains cas la chronologie relative des ventes (voir Figure 2). La modification de la fonction agricole à résidentielle de plusieurs secteurs vendus a changé de diverses façons le paysage du domaine de la congrégation. Sur les grands terrains achetés par la Ville au sud de la 2<sup>e</sup> Rue a été développé un nouveau type d'aménagement résidentiel ne prenant pas en compte les anciennes limites de cadastres. Dans certains cas. l'achat d'un terrain n'a pas occasionné une modification de sa forme. C'est le cas de celui qu'achète l'UQAR en 1993. En effet, même si la fonction des bâtiments de ferme a changé, l'université les a conservés comme lieu d'entreposage et de recherche.

## Recul de la présence territoriale de la Congrégation : quelques pistes d'explication

L'évolution, voire la disparition graduelle du patrimoine religieux agricole de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire peuvent être mises en lumière par la conjoncture de plusieurs éléments, dont : le vieillissement de la communauté, les charges financières grandissantes de la ferme, l'étalement urbain de Rimouski et le manque de protection du patrimoine agricole religieux.

En 1988, Élise Picard, directrice de la ferme des Sœurs, déclarait que la ferme était « probablement la dernière grande ferme du Québec exploitée par une communauté religieuse féminine »38. Toutefois, l'avenir de la ferme était déjà lucidement remis en question par la directrice, car les besoins de la communauté en denrées alimentaires diminuaient. En 1990, le mémoire présenté par la congrégation pour appuyer le dézonage de ses terres agricoles mentionne que le vieillissement de ses membres est une raison expliquant la cessation de l'exploitation de ses terres<sup>39</sup>.

En outre, les coûts grandissants reliés à l'entreprise agricole ont souvent motivé la vente des animaux. À leur vente, la congrégation s'est aussi souvent départie de ses équipements agricoles, de ses quotas, de ses bâtiments, etc. La vente des terres agricoles, utilisées en grande partie comme gardemanger des animaux, s'est effectuée suivant la même logique.

Enfin, l'achat de terres agricoles du Saint-Rosaire par la Ville ainsi que l'étalement urbain ont été favorisés par le dézonage des terrains situés entre la 2° Rue et le chemin du Sommet. À la suite de l'assentiment de la Commission de protection du territoire agricole, la Ville de Rimouski a pu acquérir en 1991 un terrain de dix millions de pieds carrés<sup>40</sup>, opération qui a permis de poursuivre le développement amorcé dans les quartiers Saint-Pie X et Sacré-Cœur<sup>41</sup>.

Au Québec, la protection du patrimoine religieux touche généralement les éléments suivants : bâtiments, monuments et patrimoines liturgique, archivistique, matériel et immatériel<sup>42</sup>. Le patrimoine religieux de type agricole (bâtiments et terres) n'est pas concrètement répertorié comme un aspect du patrimoine à protéger. Cependant, certains auteurs évoquent l'importance de conserver la spécificité des paysages québécois caractérisés par la présence religieuse<sup>43</sup>. L'exploitation agricole des terres par les communautés religieuses a sans aucun doute participé à cette spécificité des paysages québécois.

Lors de la vente des terres du Saint-Rosaire à la Ville en 1991, les voix qui se sont principalement élevées contre la transaction sont celles de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Corporation des agronomes de l'Est du Québec44. Dans ce cas-ci, il semble que la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles aurait été plus facilement applicable que la Loi sur les biens culturels<sup>45</sup>. D'ailleurs, la Corporation évoque les termes « patrimoine agricole » en tant qu'arguments contre la vente des terrains<sup>46</sup>.

\* \*

L'évolution spatiotemporelle du domaine des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire est un cas intéressant d'étude archéogéographique, car les changements de forme et de fonction s'observent autant par le passé qu'actuellement. C'est la pérennité de la congrégation dans le temps qui a principalement permis d'étudier ses traces. L'analyse de cette évolution permet également de constater que ce territoire, autrefois agricole, se transforme

graduellement pour devenir, dans un avenir proche, un territoire complètement urbanisé, où le manque d'espace causera probablement « la disparition des bâtiments religieux désuets »47. En effet, en milieu urbain, seuls les bâtiments religieux principaux – église presbytère – sont habituellement conservés, tandis que les bâtiments et les terres agricoles disparaissent. La réutilisation de bâtiments agricoles de la congrégation suite à leur acquisition par l'UQAR s'est cependant présentée comme un moyen de conserver, pour un temps, ce patrimoine agricole religieux rimouskois.

Dans une autre optique, l'histoire de l'occupation des terres par la congrégation peut aussi être rappelée dans le développement urbain actuel, au sud de la 2° Rue :

Les tracés des courbes des rues secondaires sont un appel constant aux automobilistes : ici, pas de vitesse! Priorité aux enfants, à leur sécurité, à leur épanouissement paisible! [...] Comme si l'esprit qui avait animé l'histoire de ces terres depuis près de 100 ans continuait à inspirer ceux qui les possèdent maintenant<sup>48</sup>.

#### **Notes**

- 1 Ariane Lelièvre-Mathieu est étudiante au baccalauréat en géographie à l'UQAR.
- 2 Gérard Chouquer, « Présentation du site de l'archéogéographie », (http://www.archeogeographie.org/index.php?rub=presentation/archeo&anim=1).
- 3 Sœur Jacqueline Alary, *Une congrégation se définit*, 1967, p. 13.
- 4 René Desrosiers, Élisabeth Turgeon: sa mission dans l'Église de Rimouski, Rimouski, Les Productions RSR, 1994, p. 8, 10 et 11.
- 5 René Desrosiers, op. cit., p. 12.
- 6 René Desrosiers, op. cit., p. 14.
- 7 René Desrosiers, op. cit., p. 15.
- 8 Thérèse, Picard, *Le patrimoine immatériel religieux du Québec*, 2008 (document non publié), p. 2.
- 9 La construction du chemin de fer, appelé l'Intercolonial, est entreprise dans la région de Rimouski en 1869 pour se terminer en 1873. René Desrosiers, *op. cit.*, p. 9.
- 10 Thérèse Picard, op. cit., p. 12.
- 11 Sœur Jacqueline Alary, *op. cit.*, p.38. Albert Tessier, *Les Sœurs des Petites-Écoles : 1874-1894*, Rimouski, Maisons mère des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, 1962, p. 271.
- 12 Thérèse Picard, op. cit., p. 3.
- 13 Thérèse Picard, op. cit., p. 3.
- 14 Albert Tessier, op. cit., p. 271.
- 15 Thérèse Picard, op. cit., p. 15.
- 16 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : *Origine de notre* ferme, s. d., n. p. (manuscrit non publié décrivant les années allant de 1897 à 1960), p. 3.
- 17 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : Sœur Auréla Cyr, Document cartographique dessiné à la main sans échelle ou source de fond de carte, Rimouski, Religieuses du Saint-Rosaire, 2009.
- 18 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : *Origine de notre* ferme, op. cit., p. 78, 132 et 245. Thérèse Picard, op. cit., p. 4.
- 19 Albert Tessier, op. cit., p. 271.
- 20 Thérèse Picard, op. cit., p. 15.
- 21 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : *Origine de notre ferme, op. cit.*, p. 192.
- 22 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : *Origine de notre ferme, op. cit.*, p. 172.
- 23 Selon Cyr 2009, l'ordre des numéros de cadastre serait, d'est en ouest, 377 est,

- 377 ouest, 378, 379 et 380. Toutefois, cet ordre ne correspond pas à celui que fournit le cadastre de 1937. Dans le cadre de cette étude, il a été décidé de conserver l'ordre des cadastres de la carte de 1937. Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : Sœur Auréla Cyr, op. cit. A. A. Genest et A. J. Duchesnay (1937). Plan du comté de Rimouski, d'après le cadastre, Québec, Ministère des Terres et des Forêts, 2e feuillet, 1937 (document cartographique à l'échelle 1 : 63 360).
- 24 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : *Origine de notre ferme, op. cit.*, p. 108 et 182.
- 25 Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté: *Origine de notre* ferme, op. cit., p. 182.
- 26 Albert Tessier, op. cit., p. 271.
- 27 Thérèse Picard, op. cit., p. 9 et 11.
- 28 Thérèse Picard, op. cit., p. 4 et 9.
- 29 Thérèse Picard, *op. cit.*, p. 6. Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté : Sœur Auréla Cyr, *op. cit.*
- 30 Thérèse Picard, op. cit., p. 8.
- 31 Thérèse Picard, op. cit., p. 11.
- 32 Thérèse Picard, *op. cit.*, p. 4. Sœur Auréla Cyr, *op. cit.*
- 33 Ville de Rimouski, « Mise en valeur des terrains au sud de la 2° Rue est », *Le Fleuve*, avis public de la Ville de Rimouski, 1996, p. 28.
- 34 Ville de Rimouski, *Voie de circulation à nommer*, référence à l'extrait du procès-verbal de la réunion 96-001, tenue les 24 et 31 janvier 1996 (fiche de cheminement [annexe]).
- 35 Thérèse Picard, *op. cit.*, p. 12. Archives Sœurs du Saint-Rosaire, Document consulté: Sœur Auréla Cyr, *op. cit.*
- 36 Ville de Rimouski, « *Travaux d'extension des services Les prés du Saint-Rosaire (phase 16)* », *Communiqués de presse*, 22 octobre 2001, (http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteur/web/VilledeRimouski/fr/decouvrez Rimouski/nav/communiques.html?page=details.jsp&iddoc=198819).
- 37 Thérèse Picard, op. cit., p. 6.
- 38 Archives Sœurs du Saint-Rosaire : Recherche Louise Martin (RSR), Cartable 51, *Les prés du Saint-Rosaire*, n° 1, Document consulté : André Belzile, « La ferme des Sœurs du Saint-Rosaire. La dernière dans son genre », *La Terre de chez nous*, 1988, p. 13.
- 39 Archives Sœurs du Saint-Rosaire : Recherche Louise Martin (RSR), Cartable 51, *Les prés du Saint-Rosaire*,

- n° 1, Document consulté : Laurent Leblond, « La CPTAQ vient chercher des opinions... et le terrain des Sœurs du Saint-Rosaire », *Le Rimouskois*, 1990.
- 40 Archives Sœurs du Saint-Rosaire: Recherche Louise Martin (RSR), Cartable 51, *Les prés du Saint-Rosaire*, n° 1, Document consulté: Thérèse Martin, « Les terres des Sœurs – La Ville de Rimouski en est officiellement propriétaire », *Progrès-Écho*, 1991.
- 41 Archives Sœurs du Saint-Rosaire: Recherche Louise Martin (RSR), Cartable 51, *Les prés du Saint-Rosaire*, n° 1, Document consulté: Thérèse Martin, « Plan triennal de Rimouski La salle de spectacle à court terme mais pas le développement de la terre des Sœurs », *Progrès-Écho*, 1991.
- 42 Stéphane Pineault, Le patrimoine religieux bas-laurentien. État de la situation et perspective d'avenir, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski, 2008.
- 43 Marie-Josée Deschênes et Serge Fillion, Le patrimoine religieux, Colloque Le patrimoine religieux du Québec: de l'objet de culte à l'objet culturel, Commission de la capitale nationale, Québec, s. d., p. 3, http://www.capitale.gouv.qc.ca/medias/document/7\_115\_patrimoine religieux colloque04-10-06.pdf; Monique Bourget, « Le patrimoine religieux : une véritable richesse collective dans le Bas-Saint-Laurent », Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent, vol. XIX, n° 1, 1996, p. 18.
- 44 Archives Sœurs du Saint-Rosaire: Recherche Louise Martin (RSR), Cartable 51, *Les prés du Saint-Rosaire*, n° 1, Document consulté: Laurent Leblond. « Le dézonage du terrain des Sœurs du Saint-Rosaire, ceux qui s'y opposent », *Le Rimouskois*, 1990.
- 45 Monique Bourget, op. cit., p. 18.
- 46 Archives Sœurs du Saint-Rosaire: Recherche Louise Martin (RSR), Cartable 51, *Les prés du Saint-Rosaire*, n° 1, Document consulté: Laurent Leblond. « Le dézonage du terrain des Sœurs du Saint-Rosaire, ceux qui s'y opposent », *Le Rimouskois*, 1990.
- 47 Stéphane Pineault, op. cit., p. 28.
- 48 Thérèse Picard, op. cit., p. 18.